



*VILLE DE BRETEUIL SUR NOYE
RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2023*

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

1.1. Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. »

1.2. Article D.2312-3 du code général des collectivités territoriales

A. – Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

2. Contexte général : situation économique et sociale

2.1. *Situation globale*

2.1.1. *Zone euro :*

L'économie mondiale est confrontée à des difficultés considérables. La croissance s'est essouffée, tandis que la forte inflation s'est généralisée à l'ensemble des pays et des produits et s'avère persistante. Les risques sont orientés à la baisse. Les ruptures d'approvisionnement énergétique pourraient faire encore grimper les prix. Les hausses de taux d'intérêt, nécessaires pour juguler l'inflation, accentuent les vulnérabilités financières. La guerre que mène la Russie en Ukraine accroît les risques de surendettement dans les pays à faible revenu, mais aussi d'insécurité alimentaire.

Dans un tel contexte, il en résulterait un affaiblissement de la croissance et une augmentation des prix en Europe et dans le reste du monde. L'inflation restera élevée en 2023 mais devrait se modérer.

Source : perspectives économiques de l'OCDE – Volume 2022 n° 2

2.1.2. *France :*

La croissance du PIB réel devrait être de 2.6 % en 2022, de 0.6 % en 2023 puis de 1.2 % en 2024. L'inflation devrait atteindre 5.9 % en 2022, 5.7 % en 2023 et 2.7 % en 2024, réduisant le pouvoir d'achat des ménages et la croissance de la consommation. La baisse de la confiance des entreprises et des ménages, l'affaiblissement des conditions économiques mondiales et la forte incertitude freineront les investissements et les exportations. La croissance des salaires augmente en raison des améliorations récentes sur le marché du travail et de l'indexation du salaire minimum. Cependant, avec le ralentissement de la croissance et le déclin de l'emploi, le taux de chômage augmentera pour atteindre 8.1 % en 2024.

La croissance a ralenti : La hausse des prix de l'énergie, la consommation et l'investissement des ménages ont été freinés par l'envolée des prix de l'énergie, le niveau élevé des incertitudes et le déclin des salaires réels. Le rebond de l'activité dans les services, en particulier le tourisme, et la vigueur de l'investissement des entreprises, ont étayé la croissance durant l'été 2022, mais la confiance des entreprises et des consommateurs a diminué, et la consommation de biens a baissé de 3 % entre septembre 2021 et septembre 2022. En octobre 2022, les prix à la consommation avaient augmenté de 7.1 % sur douze mois, la hausse des prix de détail de l'énergie atteignant 20 % et les tensions sur les prix se propageant à d'autres secteurs.

Le déficit budgétaire et la dette publique resteraient élevés en pourcentage du PIB, la dette (au sens de Maastricht) dépassant 116 % du PIB en 2024.

L'aggravation des tensions géopolitiques, des turbulences plus fortes sur les marchés de l'énergie et de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement pourraient entraîner une hausse de l'inflation plus importante que prévu et une contraction de la demande intérieure et de la croissance en France, ainsi qu'un fléchissement de la demande extérieure. Certains secteurs, comme le matériel de transport, les voyages et le tourisme, seraient particulièrement affectés. Certaines entreprises, fortement endettées en partie du fait des garanties de prêt octroyées par l'État, connaîtront des problèmes de liquidités et de solvabilité, qui pourraient provoquer des faillites et dégrader les perspectives économiques. Il est particulièrement difficile de savoir dans quelle mesure les ménages puiseront dans l'épargne substantielle qu'ils ont accumulée, et un taux d'épargne plus élevé ou plus faible que prévu ne serait pas sans conséquences pour la demande intérieure et la croissance. Les aides inconditionnelles liées aux prix de l'énergie, notamment le plafonnement des prix, devraient être supprimées progressivement en raison de leur coût budgétaire élevé et des distorsions économiques qu'elles engendrent.

Source : perspectives économiques de l'OCDE – Volume 2022 n° 2

2.1.3. *Loi de finances 2023 :*

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent le projet de loi de finances (PLF) pour 2023. Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au projet de loi initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Les dispositifs d'aide face au choc énergétique : Le PLF poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques.

Les ménages continueront à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité sera limitée à 15% (contre 4% en 2022). Sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%. Les très petites entreprises (TPE), les plus petites communes et les structures d'habitat collectif (EHPAD, résidence autonomie...) seront également éligibles au bouclier tarifaire. Le coût net des boucliers tarifaire est estimé à 21 milliards d'euros (contre 15 milliards initialement).

Pour soutenir l'économie, toutes les entreprises continueront d'être aidées (guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz...). Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi. Il représentera un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur permettra de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il sera applicable au 1er janvier 2023 pour un an.

De plus, la "rente" exceptionnelle des producteurs d'énergie sera taxée. Le dispositif, qui pourrait rapporter au moins 11 milliards d'euros à l'État en 2023, permettra de taxer les bénéfices réalisés par les producteurs d'énergie lorsqu'ils vendent l'électricité au-dessus d'un certain prix le mégawattheure, selon la technologie (par exemple 90 euros pour le nucléaire et 100 pour l'éolien).

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu pour les revenus 2022 est indexé sur l'inflation, pour protéger le revenu disponible de tous les ménages. Le coût de la mesure se chiffre à six milliards d'euros.

Les finances des collectivités locales : La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2023. Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutiendra notamment la performance environnementale des collectivités

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

(rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du second "plan covoiturage" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert seront versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires...) et 50 autres millions cofinanceront à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élevaient à 1.8 milliard € dans le PLF 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :

- DETR : 1 046 millions €
- DSIL : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022)
- DPV : 150 millions €

Il s'agit d'un amendement portant donc sur la DETR et la DSIL ; l'Etat propose que le taux de subvention puisse être majoré pour les projets ayant un caractère écologique.

3. Situation de la collectivité

3.1. Contexte impactant le budget de la commune

En temps d'incertitudes, prendre le temps de construire les orientations budgétaires est primordial. Il faut identifier les paramètres et les contraintes, mettre en balance les objectifs d'action et surtout veiller à préserver les capacités soutenables. Plus que jamais, ce cap doit pouvoir s'ajuster si ce qui apparaît comme une crise se révèle être la nouvelle normalité. Cette exigence doit être appliquée tant au fonctionnement qu'à l'investissement.

En ce sens, l'inflation énergétique, diffusée par capillarité à tous les autres prix et par ricochet à la masse salariale, introduit un bouleversement des équilibres qui pourrait caler sur un niveau élevé les charges de la commune dans la durée, imposant non seulement des mesures de court terme, de sobriété budgétaire, mais également de poursuivre les investissements de transition. En effet, c'est continuer de bâtir la ville de 2023 qui permettra de limiter les dépendances de la commune aux variations des prix de l'énergie, de l'alimentation et des autres approvisionnements.

Ce sont les investissements menés depuis plusieurs années sur l'éclairage public et la rénovation énergétique du patrimoine de la commune qui divisent par deux l'impact de l'inflation de 2022 et de 2023 sur la capacité d'autofinancement de la commune.

Le Budget communal 2023 devra donc être élaboré en prenant en compte les incertitudes relatives à la dépense énergétique et la hausse des matériaux au regard du programme pluriannuel d'investissement. Dans ce cadre, des décisions de sursoit seront mises en place afin de ne pas obérer les contextes budgétaires futurs.

3.2. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

Pour 2023, la commune se trouve essentiellement en phase de poursuite des projets engagés (Centre-ville 2nde phase, rénovation de l'église, fin de l'agenda d'accessibilité programmée, poursuite de la rénovation énergétique).

Dans le cadre PVD, la convention d'Orientation de Revitalisation du Territoire est en phase de signature, donc de finalisation avec l'Etat et l'EPCI. Dans ce contexte, les projections relatives suivantes devront trouver leurs objectifs et développement au cours de l'exercice :

- Propriété dite « Frémaux »
- Maison natale d'Hippolyte Bayard
- Friche dite « Texti »

Les finances de la commune sont orientées en fonction des critères suivants :

- Objectif de 10 % d'épargne brute (Principal indicateur de santé financière d'une commune, résultant de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement incluant l'intérêt de la dette) ; la capacité d'épargne détermine la capacité d'investissement d'une collectivité. En ce sens, la commune de Breteuil insistera sur le contrôle de la mise en œuvre de ses politiques publiques, soit une vérification de type contrôle de gestion de l'ensemble des dépenses et recettes ;
- Taux d'endettement maîtrisé ; (ratio de désendettement prévisionnel 2022 : 2.83°) ;
- Investissements générant des économies d'échelle (notamment au niveau des énergies et fluides) et des charges induites minorées ;
- Maintien rationalisé des dépenses relatives à la poursuite de la vie sociale (associations, cérémonies, animations, ...).

3.2.1. Recettes de fonctionnement

3.2.1.1. Fiscalité

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation						
Base TH	3 954 973	3 982 916	3 997 086	3 974 694		
Taux TH	16,20%	16,20%	16,20%	16,20%		
Produit de la TH	640 706	645 232	647 528	643 900		
Base TH sur les Résidences Secondaires					179 598	177 855
Taux TH sur les Résidences Secondaires					16,20%	16,20%
Produit TH sur les Résidences Secondaires					29 095	28 813
Taxe sur le foncier bâti						
Base TFB	4 187 060	4 364 553	4 510 854	4 570 709	4 261 610	4 436 662
Taux TFB	22,88%	22,88%	21,88%	21,88%	43,42%	43,42%
Coefficient correcteur					0.872624	0.872863
Produit TFB	957 999	998 610	986 975	1 000 071	1 599 656	1 665 948

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Taxe sur le foncier non bâti						
Base TFNB	94 381	95 227	96 868	97 970	98 141	101 492
Taux TFNB	46,63%	46,63%	45,63%	45,63%	45,63%	45,63%
Produit TFNB	44 010	44 404	44 201	44 704	44 782	46 311
Produit des taxes directes (73111)	1 978 252	2 045 135	1 678 704	1 688 675	1 673 532	1 741 071
Rôles supplémentaires	6 263	3 382	1 436	3 889	8 618	0
Surtaxe sur les logements vacants	11 501	9 442	11 271	14 165	17 160	17 743
Produit des contributions directes	1 996 016	2 057 959	1 691 411	1 706 729	1 699 310	1 758 814

Malgré le contexte défavorable, le produit des impôts et taxes devrait augmenter de 140 608 Euros par rapport à 2022. Ceci est le résultat de l'évolution de 7.1% des bases fiscales décidé par l'Etat.

Il est toutefois à noter pour 2023, alors que les communes ne disposaient plus du levier relatif à la taxe d'habitation, le taux ayant été figé, un assouplissement est intervenu ; en effet, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation mais uniquement sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

3.2.1.2. Concours financier de l'Etat

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit des taxes directes (73111)	1 978 252	2 045 135	1 678 704	1 688 675	1 673 532	1 741 071
Rôles supplémentaires	6 263	3 382	1 436	3 889	8 618	0
Surtaxe sur les logements vacants	11 501	9 442	11 271	14 165	17 160	17 743
Cotisation sur la valeur ajoutée (art 73112)	227 031	229 769	0	0	0	0
Taxe sur les surfaces commerciales (art 73113)	163 808	135 855	0	0	0	0
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (art 73114)	36 146	33 917	0	0	0	0
Fonds national de garantie individuel de ressources (art 7323)	54 000	53 942	53 983	53 9883	53 983	53 983
Attribution de compensation (art 7321)	31 006	31 317	788 529	788 529	788 529	788 529
FPIC (art 73223)	48 204	50 051	55 963	55 104	54 362	54 555
Autres taxes (Autres articles chap 73)	37 966	63 126	5 181	5 666	0	0
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	623 850	621 457	463 142	451 314	440 490	438 734
Dotation de solidarité rurale (art 74121 et 74122)	361 759	383 879	428 666	463 382	475 767	498 623
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	60 205	65 137	58 623	56 064	52 032	49 814
FCTVA (art 744)	0	13 333	2 214	0	9 301	13 084
Compensations fiscales (art 748)	148 335	136 515	146 644	282 925	54 327	134 749
Dotation de compensation de la réforme de la TP (art 748313)	28 394	28 394	25 609	22 312	24 156	24 156

Nota : l'Etat met en place un « filet de sécurité » en faveur des collectivités réunissant les critères suivants :

- Un potentiel fiscal ou financier par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate (2021 : 753 € / hbt ; moyenne de la strate Inc.) ;
- Une perte d'au moins 25% d'épargne brute en 2023 (prévisionnel EB 2022 : 15.12% - EB 2023 : 8.75%)
- Une hausse des dépenses d'énergie en 2023 supérieure à 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

Dans ce cadre, la dotation est égale à 50% de la différence entre la hausse des dépenses d'énergie et 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations de l'Etat devraient a minima se stabiliser en 2023 ; par prudence, la commune planifiera des recettes similaires à celles de 2022.

3.2.1.3. Autres recettes (produits des services)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits des services	210 407 €	218 065 €	241 288 €	224 802 €	193 035	156 754 €	195 402
en € / hbt	45 €	47 €	52 €	50 €	43 €	42 €	45 €
évolution	5,62%	3,64%	10,65%	-6,83%	-14,13%	-5,79%	7,45%

Ventilation des recettes :

Libellé	2021		2022	
	Réalisé	%ge	Réalisé	%ge
Concessions cimetières & redevances funéraires	5 050 €	2.89%	2 550 €	1.31%
Occupation du domaine public	17 977 €	10.29%	25 913 €	13.26%

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Ecole de musique	22 402 €	12.82%	19 957 €	10.21%
Bibliothèque	651 €	0.37%	870 €	0.45%
Centre Jules Verne	7 023 €	4.02%	10 087 €	5.16%
Recettes de loisirs & sportives	1 217 €	0.70%	6 678 €	3.42%
Restauration scolaire & divers périsc.	66 075 €	37.82%	66 970 €	34.27%
Autres prestations de services	545 €	0.31%	302 €	0.15%
Locations diverses	1 320 €	0.76%	9 410 €	4.82%
Refacturation aux budgets annexes	14 971 €	8.57%	2 992 €	1.53%
Refacturation personnel	19 198 €	10.99%	25 866 €	13.24%
Frais scolarité & divers	18 301 €	10.47%	23 806 €	12.18%

Les produits des services restent toujours la principale ressource pénalisée par les effets qui perdurent de la crise sanitaire ; La COVID 19 a induit un changement de comportement chez les usagers et les produits des services ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise soit 224 802 € jusqu'en 2019. La rénovation des tarifs des services pourra très vraisemblablement gommer une partie de cette différence mais à pondérer au regard des augmentations de charges induites (ex : restauration scolaire, variation du point d'indice des agents en charge, ...).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Loyers, locations, fermages	192 953 €	217 280 €	221 311 €	204 693 €	125 741 €	131 174 €	150 942 €
évolution	18,51%	12,61%	1,86%	-7,51%	-38,57%	4,32%	15,07%

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : la commune dispose d'un parc locatif composé de maisons, d'appartements, de garages, de places de stationnement qui supposent une gestion quotidienne et un suivi technique quasi permanent. Ce chapitre regroupe également les salles communales mises à disposition de structure associatives (Centre socioculturel). Après une chute en 2020 due notamment à la cession d'un bâtiment industriel, la commune semble entrer dans une phase de stabilisation de ces recettes dites « de poche ».

3.2.2. Dépenses de fonctionnement

3.2.2.1. Dépenses de personnel

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
64111 rémunération principale	913 717	861 359	851 297	855 956	863 520	855 043	896 579
64131 rémunérations	119 052	124 222	140 907	112 616	116 108	141 466	215 456
6416 emplois insertion	162 450	140 341	118 020	133 094	127 884	128 601	131 77
Autres (charges)	721 728	726 978	744 057	757 845	752 722	791232	826 534
TOTAL	1 916 947	1 852 900	1 854 281	1 859 511	1 860 234	1 916 342	2 070 346
Variation	-0.28%	-3.34%	+0.07%	+0.28%	0.04%	3.02%	8.04%
Ratio 012/DRF	55.12%	54.1%	54.07%	53.37%	53.43%	50.87%	53.83%

Afin de gérer l'absentéisme de longue durée, la commune s'est trouvée dans l'obligation de pourvoir à un emploi à temps complet au niveau des écoles ; il est à noter que dans le cas d'une telle absence, les salaires restent impactant sur le 012 ; seuls des remboursements d'assurances viennent en atténuation.

En 2022, il a été procédé à l'application de la prime inflation de cent Euros, à la revalorisation des carrières et grilles indiciaires des agents de la catégories C, soit 59 % des effectifs actuels, avec relèvement du seuil minimum d'indice majoré de 343 pour une mise en adéquation avec le SMIC, à la bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année pour cette même catégorie, à la prise en compte de la mise en place des élections présidentielles et législatives, et enfin la modification des échelles de rémunération des cadres d'emploi des agents de maîtrise et des agents de police municipale.

Pour 2023, les charges de personnels sont établies à 2 184 754, sous réserves de changements à intervenir, soit une progression de 5.53 % pour un ratio prévisionnel de 53.51 % (53,83% en prévisionnel 2022) ; ce ratio peut être comparé au dernier ratio connu (France entière), soit en 2020 : 55.19 %.

L'année 2023 verra également la montée en charge de l'organisation des services techniques de la ville avec une planification et une anticipation renforcée, vecteur d'une organisation nécessaire afin de maintenir la masse salariale de ce secteur.

Au niveau culturel, on observera un transfert de charge entre la masse salariale (chp 012) et les charges à caractère général (chp 011) par suite de la mise en disponibilité du coordonnateur culturel.

Dans les écoles, la fusion programmée des classes maternelles à la crèche permettront également une constance dans la gestion des personnels, ce qui était peu le cas sur les exercices précédents avec les nécessaires mouvements et compléments sur les deux établissements. L'incertitude se situe sur la permissivité de recrutement des personnels sous contrats aidés (CUI) ; l'Etat reste souverain dans ces décisions et on observe notamment en 2021/2022 que les emplois de services étaient privilégiés (accueil périscolaire, animation) au détriment des missions d'entretien (services techniques). Dans ces conditions, les recettes en atténuation y afférentes restent difficiles à évaluer. Notons qu'une 2023, la commune de Breteuil n'est plus classée ZRR (zone de revitalisation rurale) et que, à ce titre, les aides éventuelles de l'Etat passeront de 50% à 35 %.

Le futur impact des prochaines augmentations du SMIC sur le traitement minimum de la fonction publique reste très délicat à évaluer étant donné qu'il dépend en partie de l'inflation.

Malgré ce contexte, la progression des dépenses de personnel devrait être relativement contenue.

L'évolution des effectifs et de la masse salariale reste maîtrisée dans le temps :

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

61 agents employés par la collectivité dont
35 fonctionnaires
9 contractuels permanents
17 contractuels non permanents

À Noter : 78% des contractuels permanents sont en CDI
76% des contractuels non permanents sont recrutés dans le cadre d'un emploi aidé.

Répartition par filière et par statut :

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%		20%
Technique	51%		41%
Culturelle	3%	78%	18%
Sportive	3%	11%	5%
Médico-sociale	3%	11%	2%
Police	11%		9%
Animation	6%		5%

*Source : bilan social 2021

Répartition :

	Femmes	Hommes
Fonctionnaires	43 %	57 %
Contractuels	33 %	67 %
Ensemble	41 %	59 %

Objectifs 2023, chapitre 012 :

- Mise en application du nouveau protocole de gestion du temps de travail ;
- Mise en rythme de croisière de la gestion des interventions ; pour mémoire en 2022 :
 - 2233 demandes d'interventions / planification du travail dont 47 % en espaces publics et 52% sur les bâtiments communaux.
 - 1637 demandes d'interventions résolues sur une durée moyenne de 13 jours
 - Périodes les plus impactées :
 - Août : 259 planifications
 - Septembre : 267 planifications
- Première année de fonctionnement du compte épargne temps
- Prévisionnel des départs en retraite
- Gestion de l'absentéisme (5.31% en 2021 dont 408 jours en maladie professionnelle / longue durée).

3.2.2.2. Subventions

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Associations non sportives	5 967	6 580	10 760	13 710	5 720	9 030
Associations sportives	30 940	30 940	35 340	32 217	30 590	28 340
Ecoles	6 672	6 672	6 672	1 150	1 150	5 150
Centre socioculturel	154 000	154 000	154 000	154 200	142 200	146 475
CCAS	48 500	48 500	48 500	63 000	75 000	65 000
Divers	39 887	35 609	56 829	48 878	47 705	1 600
	285 966	282 301	312 101	313 155	302 365	255 595*
évolution	-3.09%	-1.28%	+10.56%	+0.34%	-3.45%	-15.47%
En € par habitant	62	61	70	70	69	59

*La diminution des montant subventionnés en 2022 s'explique notamment par le changement de compte pour le périscolaire (pour mémoire : 17 829.52 €), pour la subvention versée à l'école privée sous contrat (44 982.32 €).

Objectifs 2023, article 6574 :

- Maintien des aides aux associations locales avec un retour des conditions sanitaires favorables (enveloppe prévisionnelle 2023 = 300 000 €).

3.2.2.3. Autres dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	920 228	958 866	929 909	991 310	994 398	1 196 849	1 152 660
Évolution	-12.63%	+4.20%	-3.02%	+6.60%	+0.32%	+20.36%	-3.69%

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Les charges à caractère général ont été à leur plus faible niveau sur la période 2016-2020 (-0.91%) ; il y a certes eu l'effet COVID sur la période 2019-2020 et en quelque sorte un « rebond » sur l'exercice 2021, cela n'efface en rien les efforts portés par la collectivité afin de sérier ses dépenses sans altérer les services proposés à la population.

Objectifs 2023 du chapitre 011 :

- Renégociation voire diminution des contrats de maintenance ;
- Renforcement du processus d'engagement comptable visant à sérier les dépenses non prévues ;
- Recourir aussi fréquemment que possible à la mise en concurrence
- Maîtrise des énergies, optimisation d'occupation des locaux au regard des énergies disponibles (ex : écoles = réseau de chaleur)
- Petits travaux de maintenance visant à optimiser les conditions de chauffage des locaux, économies d'eau.

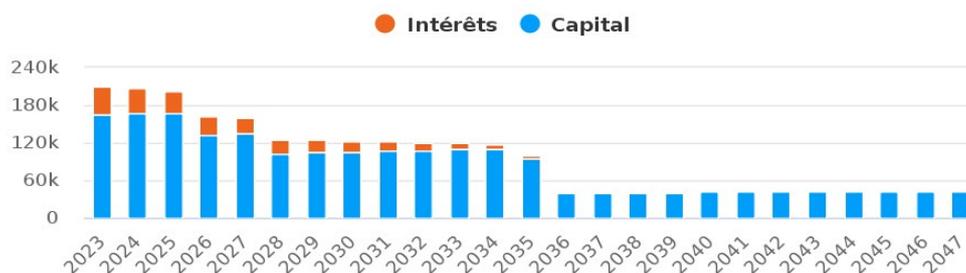
3.2.2.4. Intérêt de la dette

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	1 272 29.91 €	60.26%	1.35%
Variable	838 967.72 €	39.74%	2.75%
Ensemble des risques	2 111 097.63 €		1.91%

La commune dispose au 31 décembre 2022 d'un ratio de dette (encours de dette / recettes réelles de fonctionnement) de 45.93 % pour une moyenne nationale de 79.53 % (France entière 2020) et une moyenne de la strate de 72.4 % (métropole - de 3500 à 4999 2020). On notera que la commune, comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire 2022, a contracté un emprunt d'Un million d'Euros.

Profil d'extinction de la dette communale au 1^{er} janvier 2023



3.2.3. Section d'investissement

3.2.3.1. Dette

En 2023, la commune déboursera 210 072.10 Euros d'annuité.

L'annuité en capital pour 2023 est de 164 285.00 Euros pour un capital restant dû de 1 946 812.63 Euros ; on notera que l'annuité 2022 était de 125 745.94 Euros, soit une prise en compte du nouvel emprunt d'un million d'Euros au taux de 0.69%.

Le niveau d'endettement de la commune est de 487 Euros par habitant en 2022 à rapprocher des 954 Euros par habitant en moyenne nationale (France entière) et 741 Euros par habitant pour les communes de même strates (données disponibles : 2020). Le ratio de désendettement est de 2.81 années, cela signifie qu'il faut moins de trois années à la commune pour se séparer intégralement de son stock de dette en cas d'extrême nécessité (considérant que le seuil critique se situe entre 11 et 12 ans).

La dette de la commune est répartie sur les établissements suivants :

Prêteur	Montant emprunté	Durée	Fin	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital
CAF	41 784.00	15	2025	5 571.20	2 785.60	0.00	2 785.60
CAISSE D'EPARGNE	500 000.00	15	2027	166 666.80	40 363.32	7030.00	33 333.32
CREDIT AGRICOLE	1 000 000.00	25	2047	1 000 000.00	43 689.32	6 900.00	36 789.32
DEXIA CL	227 031.00	15	2025	47 132.37	17 683.52	945.72	16 737.80
DEXIA CL	191 171.00	15	2025	42 167.91	16 074.72	1 281.91	14 792.81
SFIL CAFFIL	1 500 000.00	25	2035	838 967.72	89 475.62	29 629.47	59 846.15
TOTAL	3 459 986.00			2 100 506.00	210 072.10	45 787.10	164 285.00

3.2.3.2. Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement 2023 sont estimées à 3 060 965 € ; Les dossiers de subventions étant en cours d'élaboration, ce chiffre reste estimatif compte tenu du niveau actuel de connaissance des financements. A titre d'information, la commune ne dispose d'aucun renseignement concernant le niveau de financement et les critères du fonds vert.

3.2.3.3. Dépenses d'investissement

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Les dépenses réelles d'investissement 2023 sont évaluées à 4 822 899 € comprenant le remboursement du capital de la dette (pour mémoire : 164 285 €).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Synthèse

Situation économique et financière de la commune

	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	2023*
Produit des contributions directes	1 996 016	2 057 959	1 691 411	1 706 729	1 706 175	1 758 814	1 899 422
Fiscalité transférée	480 985	453 483	53 983	53 983	53 983	53 983	50 000
Fiscalité indirecte	306 420	344 799	987 969	980 199	975 405	992 523	958 529
Dotations	1 320 331	1 359 711	1 221 985	1 381 728	1 318 605	1 390 000	1 206 000
Autres recettes d'exploitation	613 361	665 137	972 616	1 098 979	386 782	396 966	360 005
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 717 112	4 881 089	4 927 963	5 221 619	4 440 949	4 592 818	4 473 956

Charges à caractère général (chap 011)	958 866	929 909	991 310	994 389	1 196 859	1 152 660	1 302 977
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1 852 900	1 854 281	1 859 511	1 860 234	1 916 342	2 070 346	2 184 754
Autres charges de gestion courante (chap 65)	565 197	600 935	453 621	439 426	384 458	389 722	436 523
Intérêts de la dette (art 66111)	44 590	38 723	32 618	26 176	18 877	15 883	45 787
Autres dépenses de fonctionnement	3 679	5 797	147 341	161 562	264 629	217 546	112 571
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 425 231	3 429 644	3 484 401	3 481 788	3 781 165	3 846 157	4 082 612

Epargne de gestion	1 323 821	1 490 168	1 159 404	1 089 202	530 255	762 544	437 132
Intérêts de la dette	44 590	38 723	32 618	26 176	18 878	15 883	45 787
Epargne brute	1 279 231	1 451 445	1 126 786	1 063 026	511 378	746 661	391 345
Remboursement capital de la dette	202 293	204 079	203 117	207 766	209 667	125 746	164 282
Epargne nette	1 076 938	1 247 366	923 669	855 260	301 710	620 915	227 062

FCTVA (art 10222)	0	195 051	342 784	0	243 362	480 206	662 960
Emprunts	0	0	0	0	0	1 000 000	0
Autres recettes	219 054	351 424	162 876	639 190	957 038	868 168	2 398 005
Total des recettes réelles d'investissement	219 054	546 474	505 660	639 190	1 200 400	2 348 374	3 060 965

Sous-total dépenses d'équipement	569 629	2 250 459	1 272 499	2 243 091	1 632 571	4 360 646	4 851 548
Autres investissements hors PPI	23 021	5 269	9 319	5 950	3 889	2 870	2 870
Remboursement capital de la dette	202 293	204 079	203 117	207 766	209 667	125 746	164 282
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	794 943	2 459 807	1 484 936	2 456 807	1 846 128	4 489 262	5 018 701

Fonds de roulement en début d'exercice	2 863 504	3 579 496	3 171 528	3 635 814	3 558 028	3 435 678	2 041 450
Résultat de l'exercice	715 992	- 461 887	464 285	- 77 786	- 122 350	- 1 394 227	- 1 566 392
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 579 496	3 117 608	3 635 814	3 558 028	3 435 678	2 041 450	475 059

Capital Restant Dû cumulé au 01/01	2 266 551	2 064 258	1 860 180	1 657 063	1 446 511	1 236 844	2 111 098
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	2 064 258	1 860 180	1 657 063	1 446 511	1 236 844	2 111 098	1 946 815

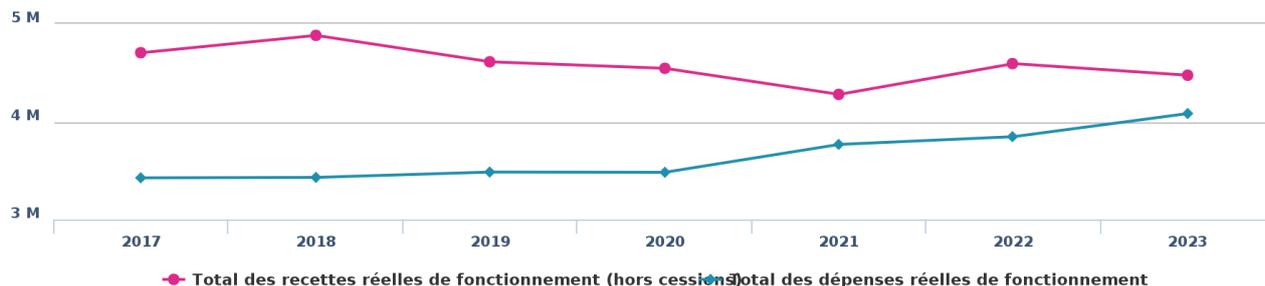
* : prévisionnel

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Effet de ciseau

Effet de ciseau

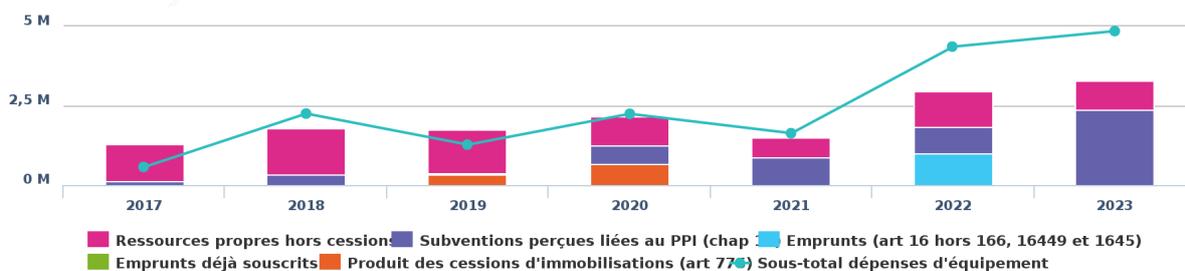
Budget Principal > BP2023_v1



Commentaires :

- Recettes réelles en maîtrise ne prenant pas en compte, en 2023, la potentielle revalorisation des tarifs communaux ;
- Dépenses réelles subissant les effets de la hausse spectaculaire des énergies provoquant un rapprochement des courbes devant conduire à une réelle mise en veille renforcée ;
- Ratio de désendettement : 4.97 années sur la base du prévisionnel 2023

Financement de l'investissement communal



Pour le financement des investissements à venir, la commune peut s'appuyer sur les efforts de maîtrise constitués depuis plusieurs années, notamment la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'optimisation des partenariats financiers, la maîtrise de la masse salariale.

4. Programmation des investissements de la collectivité

Les priorités d'interventions de la commune :

- Amélioration du cadre de vie
- Accessibilité des commerces et des services publics
- Etude de perspectives relatives à l'accueil de nouvelles familles
- Maîtrise des énergies, transition énergétique, rénovation énergétique

4.1. Principaux dossiers en cours

Libellé programme	Estimation TTC	Commentaires
Réfection du centre-ville : seconde phase	3 397 497€	Y compris chemisage ultérieur des réseaux
Travaux d'accessibilité	500 575 €	
Rénovation de l'église	813 000 €	Fin de phase 1
Reprises de voiries et trottoirs	134 206 €	
Refonte de la friche commerciale dite « texti »	428 880 €	
Enfouissement des réseaux BT, EP, FT, Fb route de Crèvecoeur	391 000 €	
Rénovation énergétique du patrimoine	401 100 €	

4.2. Projets en phase d'études

Libellé programme	Estimation TTC	Commentaires
Eclairage public quartier des arbres, Val romain	154 198.96 €	
Création d'un préau et d'un espace de rangement extérieur à l'école maternelle la Cerisaie	41 856 €	Dans le cadre de la fusion des écoles maternelles
Rénovation de maison natale d'H. Bayard	300 000 €	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Raccordement de la ZA Nord	52 080 €	
Schéma directeur du réseau de chaleur biomasse	29 900 €	

4.3. Programmation pluriannuelle

Libellé programme	Années de programmation	Montant estimatif annuel	Validé / à l'étude
Rénovation énergétique du patrimoine	2022/2026	140 000 €	A l'étude
Rénovation de voiries et trottoirs	2022/2026	139 206 €	Validé
Rénovation de l'église phase 2	2023/2026	202 100 €	A l'étude

Budgets annexes

4.4. M49 : eau & assainissement

4.4.1. Situation économique et financière

4.4.1.1. Structuration de la dette au 1^{er} janvier 2023 et projection

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	527 752,52 €	77.18%	1.22%
Variable	156 000,00 €	22.82%	2,08%
Ensemble des risques	683 752,52 €		1.41%

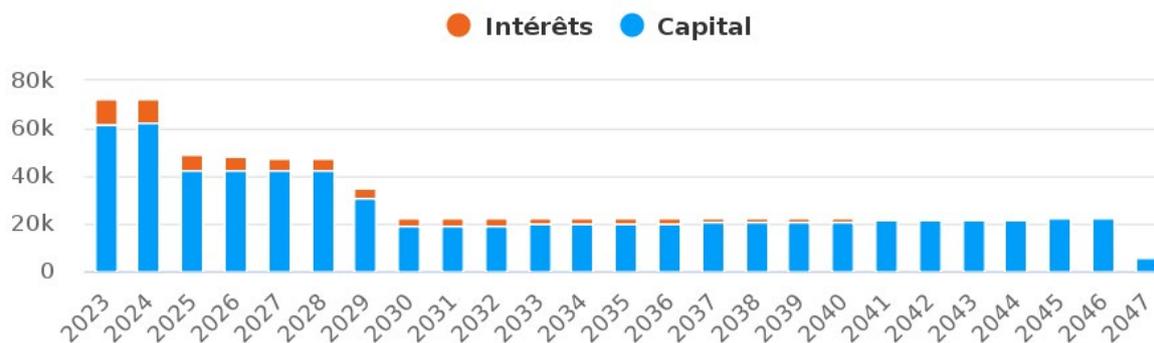
Dette par année

	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Capital payé sur la période	61 963,71 €	62 892,25 €	42 201,64 €	42 383,16 €	42 566,51 €	19 502,11 €
Intérêts payés sur la période	10 728,37 €	9 367,29 €	7 035,72 €	6 085,83 €	5 322,92 €	3 111,77 €
Taux moyen sur la période	1.60 %	1.48 %	1.28 %	1.21 %	1.5 %	0.99 %

Profil d'extinction de la dette

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2023	683 752,52 €	61 963,71 €	10 728,37 €	72 692,08 €	621 788,81 €
2024	621 788,81 €	62 892,25 €	9 367,29 €	72 259,54 €	558 896,56 €
2025	558 896,56 €	42 201,64 €	7 035,72 €	49 237,36 €	516 694,92 €
2026	516 694,92 €	42 383,16 €	6 085,83 €	48 468,99 €	474 311,76 €
2027	474 311,76 €	42 566,51 €	5 322,92 €	47 889,43 €	431 745,25 €
2028	431 745,25 €	42 740,81 €	4 568,36 €	47 309,17 €	389 004,44 €
2029	389 004,44 €	30 938,57 €	3 793,46 €	34 732,03 €	358 065,87 €
2030	358 065,87 €	19 127,46 €	3 486,42 €	22 613,88 €	338 938,41 €
2031	338 938,41 €	19 318,22 €	3 295,66 €	22 613,88 €	319 620,19 €
2032	319 620,19 €	19 502,11 €	3 111,77 €	22 613,88 €	300 118,08 €
2033	300 118,08 €	19 705,38 €	2 908,50 €	22 613,88 €	280 412,70 €
2034	280 412,70 €	19 901,90 €	2 711,98 €	22 613,88 €	260 510,80 €
2035	260 510,80 €	20 100,39 €	2 513,49 €	22 613,88 €	240 410,41 €
2036	240 410,41 €	20 294,26 €	2 319,62 €	22 613,88 €	220 116,15 €
2037	220 116,15 €	20 503,26 €	2 110,62 €	22 613,88 €	199 612,89 €
2038	199 612,89 €	20 707,73 €	1 906,15 €	22 613,88 €	178 905,16 €
2039	178 905,16 €	20 914,25 €	1 699,63 €	22 613,88 €	157 990,91 €
2040	157 990,91 €	21 118,50 €	1 495,38 €	22 613,88 €	136 872,41 €
2041	136 872,41 €	21 333,45 €	1 280,43 €	22 613,88 €	115 538,96 €
2042	115 538,96 €	21 546,22 €	1 067,66 €	22 613,88 €	93 992,74 €
2043	93 992,74 €	21 761,11 €	852,77 €	22 613,88 €	72 231,63 €
2044	72 231,63 €	21 976,15 €	637,73 €	22 613,88 €	50 255,48 €
2045	50 255,48 €	22 197,31 €	416,57 €	22 613,88 €	28 058,17 €
2046	28 058,17 €	22 418,68 €	195,20 €	22 613,88 €	5 639,49 €
2047	5 639,49 €	5 639,49 €	13,82 €	5 653,31 €	0,00 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



La dette du budget M49, contrairement à l'année 2022, concerne les volets « distribution d'eau potable » et « assainissement » ; elle dispose d'une durée de vie résiduelle de 18 ans et 9 mois (6 ans et 1 mois en 2022) et d'un ratio de désendettement de 9,03 ans. Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire 2022, la commune a contracté un emprunt à taux fixe (0.98) d'un montant de 500 000 Euros sur une durée de 25 années en amortissement progressif. Cela a permis notamment de réaliser la rénovation de l'adduction d'eau potable de la rue de Crèvecoeur mais également de planifier la réalisation de l'assainissement sur cette même voie.

Il convient de noter que, néanmoins, cela restera insuffisant à la poursuite des travaux de rénovation ; la commune devra envisager une majoration de sa surtaxe sur les deux volets.

4.4.1.2. Rétrospective et prospective

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produit des ventes et prestations	131 301	144 124	127 404	127 416	133 801	152 083	168 088
Dotations	32 228	27 508	28 086	21 544	32 667	33 000	19 400
Total des recettes réelles de fonctionnement	163 529	171 632	155 490	148 960	161 396	193 411	169 686
Charges à caractère général (chap 011)	63 783	46 454	53 117	56 812	49 712	58 778	64 167
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	15 627	9 773	9 838	9 930	9 978	10 000	10 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	0	0	0	0	0	0	2 200
Intérêts de la dette (art 66111)	5 586	4 975	4 341	3 683	3 001	6 250	10 453
Autres dépenses de fonctionnement	29 736	-394	30 224	29 639	28 264	29 643	29 618
Total des dépenses réelles de fonctionnement	114 732	60 808	97 520	100 064	90 955	104 671	116 438
Epargne de gestion	54 383	115 799	62 311	52 579	73 442	71 265	81 503
Intérêts de la dette	5 586	4 975	4 341	3 683	3 001	6 250	10 453
Epargne brute	48 797	110 824	57 970	48 896	70 441	65 015	71 050
Remboursement capital de la dette	40 271	41 781	43 984	44 642	45 324	56 634	61 964
Epargne nette	8 526	69 043	13 986	4 254	25 117	8 381	9 086
FCTVA (art 10222)	0	0	0	0	1 740	0	61 729
Emprunts	31 373	0	0	0	0	500 000	0
Autres recettes	62 815	2 100	1 859	9 130	82 921	103 069	627 641
Total des recettes réelles d'investissement	94 188	2 100	1 859	9 130	84 710	603 069	689 370
Sous-total dépenses d'équipement	413	11 155	0	10 909	0	376 305	1 124 049
Autres investissements hors PPI	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette	40 271	41 781	43 984	44 642	45 324	56 634	61 964
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	40 684	52 936	43 984	55 551	45 324	432 939	1 186 013
Fonds de roulement en début d'exercice	53 249	155 552	215 541	231 385	233 859	332 726	567 870

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Résultat de l'exercice	102 302	59 988	15 845	2 475	109 828	235 145	-425 593
Fonds de roulement en fin d'exercice	155 552	215 541	231 385	233 859	343 686	567 870	142 277

Capital Restant Dû cumulé au 01/01	468 791	459 893	366 389	231 385	283 062	240 387	621 753
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	459 893	366 389	231 385	283 062	240 387	683 753	621 789

Commentaires et objectifs 2023 :

- Augmentation des surtaxes visant au financement des futurs travaux ;
- Prise en compte des contraintes de réseaux d'assainissement et plus spécifiquement la nécessité ponctuelle de mise en séparatif de l'assainissement et des eaux claires parasites ;
- Préparation des renouvellements de contrats de délégation de services publics ;

4.4.2. Tableau de bord des tarifs

		RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE		France	France 3500 à 10000 hbts	AEAP
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2019	2020
		Total TTC abt compris	pour 120 m ³	485,89 €	501,00 €	493,63 €	500,72 €	509,72 €	530,18 €	540,11 €	496,80 €
Variation		3,11%		-1,47%	1,44%	1,80%	4,01%	1,87%			
Prix théorique	4,05 €	4,18 €		4,11 €	4,17 €	4,25 €	4,42 €	4,49 €	4,14 €	4,50 €	4,58 €

Rappel : services proposés dans le cadre de la délégation

- Télérelevé individuel consultable via une application dédiée et gratuite
- Modélisation des réseaux (planification des travaux à prévoir)
- Sectorisation des réseaux (détection plus efficace des fuites par secteurs de Ville)
- Remplacement des branchements plomb (mise aux normes)
- Maintenance des hydrants (sécurité réseau défense incendie)
- Diagnostic permanent des réseaux d'assainissement

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

4.5. Budget Énergies renouvelables

Budget entièrement autonome ; En 2022, cette ressource a permis de maintenir la prise en charge financière de :

- Les contrats de maintenance des vmc double flux (Ecole du Chat Perché, Centre Jules Verne, ..)
- La maintenance et renouvellement des onduleurs
- Maintenance des panneaux photovoltaïques

La commune est en attente d'une étude juridico-financière relative au transfert de la gestion des outils de production en faveur du SE 60 ; l'objectif est de poursuivre le versement de l'excédent budgétaire au budget général.

5. Perspectives locales globales 2023

Les lignes directrices du budget 2022 qui sera soumis au vote du Conseil municipal en mars 2023, ne diffèrent pas de l'année 2021, dans la mesure où cette gestion a fait ses preuves et permet l'articulation de nombreux projets autour des orientations principales suivantes :

1. En matière financière : objectif d'approche des 10% de capacité d'autofinancement ;
2. En matière fiscale : prise en compte de la revalorisation des bases annoncée par le gouvernement à 7.1 % ;
3. Fonctionnement : recherche approfondie des pistes d'économies supplémentaires ; revalorisation des tarifs des services publics communaux ;
4. Investissement : poursuite des travaux relatifs au programme centre-ville / centre bourg (2nde phase de travaux, fin de phase 1 de l'église, réhabilitation « texti » ; programmation du projet « Fremaux »), travaux d'ADAP, rénovation énergétique de bâtiments, programme de rénovation de voirie, assainissement et voirie route de Crèvecoeur, rénovation de la maison natale d'H. Bayard.

5.1. Le budget de fonctionnement 2023

5.1.1. Orientations des recettes

- Fiscalité supplémentaire via l'augmentation des bases
- Augmentation contenue du prix de la distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif
- Révision de l'ensemble des tarifs communaux

5.1.2. Orientation des dépenses

- Bilan systématique des exécutions communales
- Poursuite de l'effort en faveur de l'éducation et du tissu associatif

5.2. Le budget d'investissement 2023

Le budget primitif 2023 verra la fin des travaux de seconde phase du centre-ville, véritable point d'ancrage du projet de redynamisation du centre-ville / centre bourg.

D'importants dossiers de requalification sont en phase d'étude : le local dit « texti » et l'ancienne propriété Fremaux dont la vocation principale s'oriente vers une offre de logements qualitatifs en hyper centre, le tout, agrémenté de possibilité de stationnement renforçant du même coup, l'accessibilité aux commerces de centre-ville.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'ensemble des ouvrages publics sera efficiente au cours de cette année.

La rénovation énergétique sera une thématique des plus importantes au travers des travaux de certains bâtiments (salle Dassault, restaurant scolaire, pôle culturel), mais également dans le cadre du contrôle des énergies avec la gestion technique des bâtiments (prise en main à distance des fluides).

6. Les orientations budgétaires 2023 par politique publique

6.1. Sport, culture, vie associative

- Mise en service des équipements de loisirs (aire de jeux 2nde phase, padels en partenariat avec le tennis club) ;
- Poursuite des services proposés en matière de culture (médiathèque, théâtre, concerts, ateliers, musique), mise en place de salles de répétitions ;
- Financement et conventionnement avec les associations de la commune ; favoriser leur participation aux événements locaux (téléthon, arc'athlon, ...)
- Participation active au projet « Paris 2024 » avec la CCOP

6.2. Solidarité, Handicap, lutte contre la précarité, actions en faveur des personnes âgées

- Délocalisation du vestiaire « le grenier à malices » dans des locaux plus adaptés ;
- Poursuite, à la suite du succès rencontré, de l'ACI (Action convivialité intergénérationnelle) et des actions en direction des publics séniors ;
- Soutien de l'ACCPA pour les repas de convivialité du mercredi, pour le suivi du registre des personnes fragiles, pour l'entretien du lien essentiel avec les aînés ;
- Mise en place d'espaces fraîcheur lors des canicules (salle Dassault, centre Jules Verne)
- Accessibilité complète des bâtiments communaux ;

6.3. Logement

- Inauguration des travaux du site « CGEC / Sandvik » ;
- Prospective sur l'aménagement de l'espace « Frémaux » (ajourné en 2022)
- Début du programme de défiscalisation « Denormandie »

6.4. Voiries, espaces verts, patrimoine

- Suite et fin des travaux d'aménagement du centre-ville 2^{de} phase
- Poursuite de la première phase de la rénovation de l'église, étude de faisabilité de la phase 2
- Reprise des tombes en état d'abandon à la suite de la procédure de reconnaissance
- Rénovation ponctuelle de voiries et trottoirs
- Aménagements de sécurité, reprise de la voirie, enfouissement des réseaux route de Crèvecoeur
- Embellissement floral rationalisé de la commune, création d'espaces minéralisés infiltrables, mise en place d'essences à faible arrosage ;
- Poursuite de la mise en place de l'éclairage public à LED ;

6.5. Développement économique

- Raccordement de la future extension de la ZA Nord (en coordination avec la CCOP),
- Rénovation et mise en exploitation de la friche « texti »
- Interdire toute installation concurrentielle au centre-ville sur la zone artisanale ;

6.6. Développement durable

- Développement de la gestion technique des bâtiments, étude d'occupation rationalisée des espaces publics ;
- Mise en place de jachères fleuries ;
- Diminution drastique de l'arrosage estival des plantations ;
- Rénovation énergétique des bâtiments, reprises des équipements obsolètes en matière de chauffage
- Etude de schéma directeur visant à l'extension du réseau de chaleur biomasse

6.7. Sécurité

- Equipement des ERP en défibrillateurs
- Programme pluriannuel de modernisation de la vidéoprotection
- Poursuite des opérations : ilotage, opération tranquillité vacances, sécurité autour des événements locaux, suivi des animaux errants, conventionnement vétérinaire ;

6.8. Emploi et formation

- Mise en place en avril 2023 d'un forum pour l'emploi et la formation avec la mission locale ;
- Ajout des clauses d'insertion dans les marchés publics communaux en partenariat avec la MEF ;
- Poursuite des actions Pass permis, Action Convivialité Intergénérationnelle, Argent de Poche, Boussole des Jeunes en relation avec l'ACCPA, le CCAS et le centre socioculturel ;
- Accueil et coordination avec le Bus pour l'emploi du Conseil Départemental de l'Oise

« le budget 2023 se doit d'être ambitieux mais raisonné, prenant en compte les nouvelles contraintes énergétiques, sociales et sociétales. Plus que jamais, la gestion en bon père de famille est de rigueur au regard des années à venir ».